



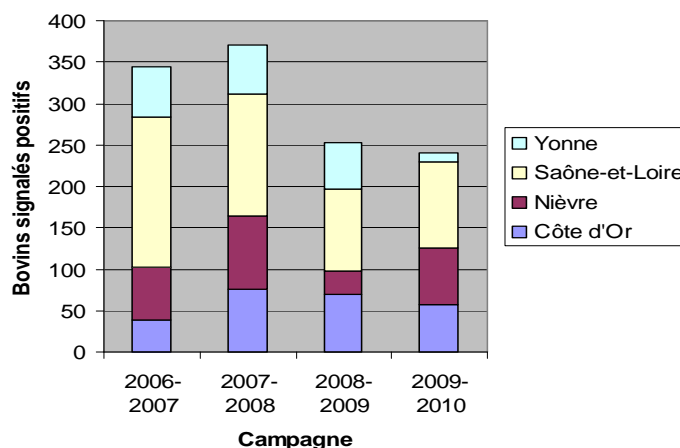
B.V.D : bilan de la campagne 2009-2010

La B.V.D ou maladie des muqueuses n'est pas une maladie réglementée et n'est pas soumise à un dépistage systématique en Bourgogne. Néanmoins, du fait de son impact clinique et éventuellement commercial, cette maladie fait l'objet d'une attention particulière et les acteurs de la Santé animale en Bourgogne ont convenu de rassembler leurs observations autour de cette maladie pour en évaluer l'impact. Cette fiche présente la synthèse de la campagne écoulée.

Les résultats des « alertes à la B.V.D »

- Afin de sensibiliser les éleveurs et les vétérinaires à la présence largement répandue du virus de la B.V.D, un dispositif d'« alerte à la B.V.D » a été mis en place en Bourgogne depuis 2006. Il consiste à adresser un message d'information à tous les vétérinaires autour un foyer confirmé par analyse de B.V.D.
- Quelques réserves doivent être formulées sur ces informations :
 - Les résultats positifs des recherches virologiques sur la B.V.D. ne permettent pas de conclure définitivement sur le statut I.P.I. ou non des animaux analysés.
 - Les observations présentées dans l'alerte ne sont que le reflet des recherches effectuées sur le terrain et les motivations des demandes d'analyses restent très diverses (diagnostic clinique, dépistage à l'achat, plan d'assainissement,...). Elles ne peuvent donc prétendre à une représentation exhaustive ni objective de la situation épidémiologique de la BVD en Bourgogne.
- Le graphique 1 indique l'évolution annuelle du nombre de bovins viropositifs relevés par le réseau d'alertes. La diminution observée en 2008-2009 se confirme en 2009-2010, mais elle reste difficile à interpréter en l'absence d'informations complémentaires sur le nombre d'analyses demandées.

Graphique 1 : Evolution annuelle du nombre de bovins trouvés viropositifs par le dispositif d'alerte à la B.V.D

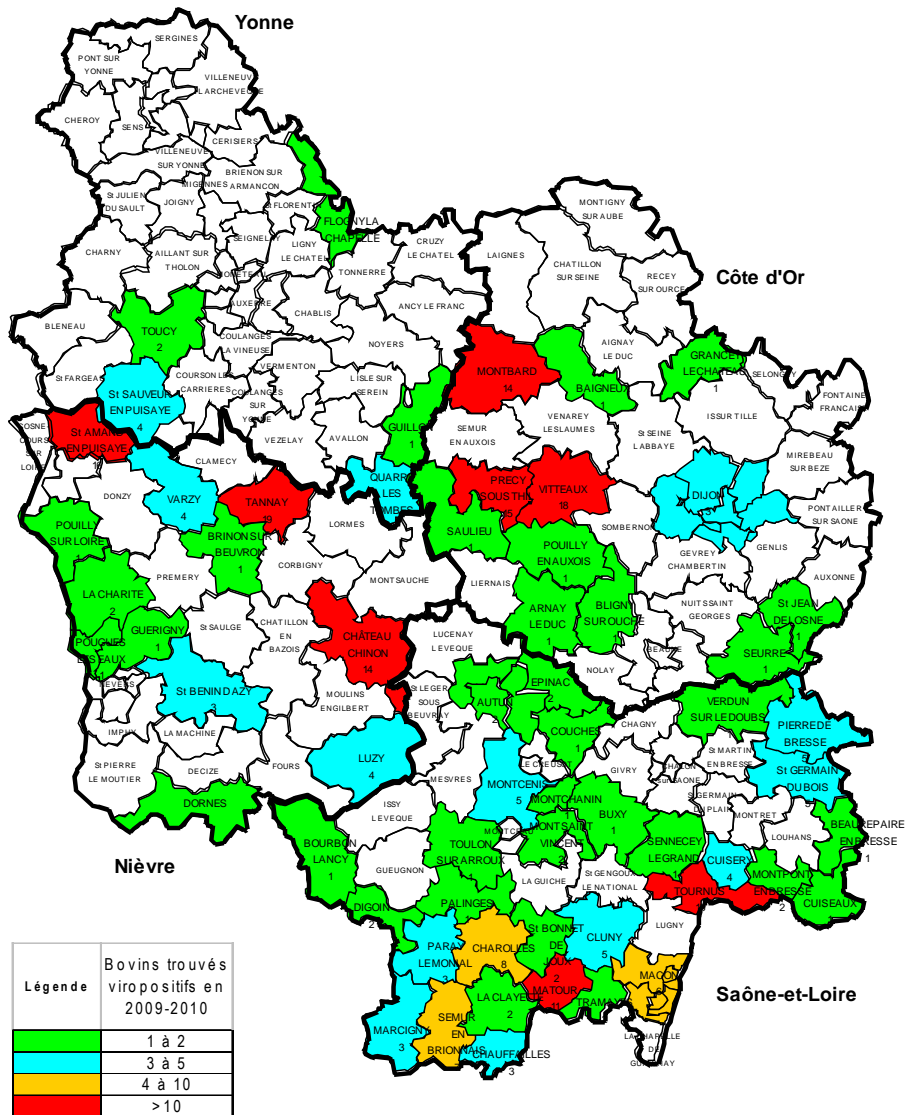


rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite sans autorisation

- La carte 1 fournit le nombre de bovins trouvés viropositifs par canton en 2009-2010.

Carte 1 : nombre de bovins trouvés viropositifs en B.V.D par canton en Bourgogne sur la campagne 2009-2010



- Au total, 241 bovins ont été trouvés viropositifs sur la campagne, soit un taux de **1,6 bovin trouvé viropositif pour 10 000 présents en Bourgogne**. Cette valeur est assez éloignée de la prévalence régulièrement décrite de l'ordre de 1% d'animaux I.P.I dans les populations bovines. Cela vient du fait que tous les animaux ne sont pas dépistés, et que tous les I.P.I ne déclenchent pas systématiquement une maladie déclenchant des recherches diagnostiques.
- On note une très forte hétérogénéité géographique qu'il est difficile d'interpréter compte tenu des réserves précédentes. Néanmoins, lorsqu'on rapporte le nombre de bovins trouvés positifs pour 10 000 bovins présents par canton, on note une certaine logique géographique comme le montre la carte 2. Les plus fortes prévalences semblent s'observer sur les cantons à prédominance laitière (Puisaye, Plateaux du Châtillonnais, Val de Saône), mais à la différence de l'année passée, certains cantons à dominante

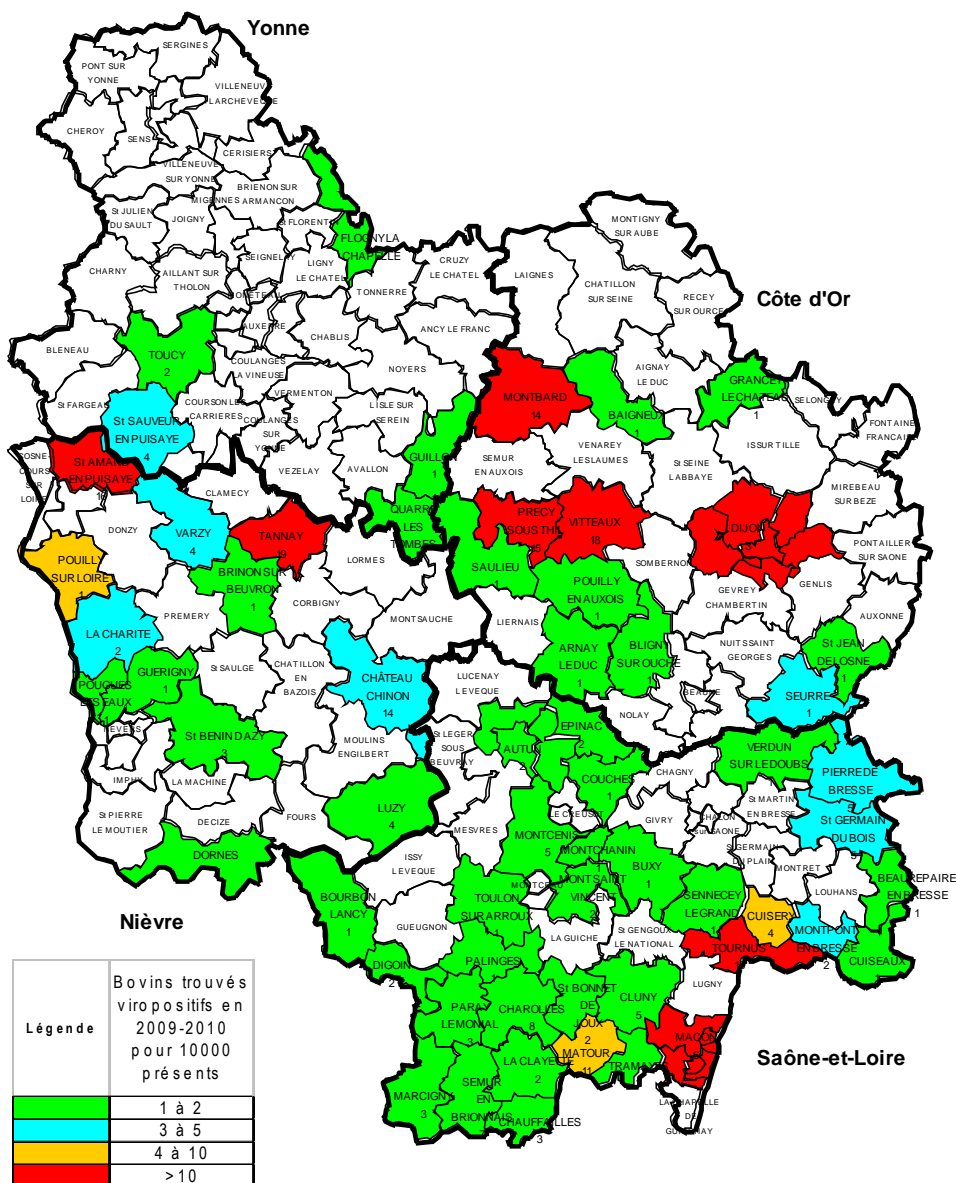
rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite sans autorisation

allaitante présentent des taux élevés (Précy sous Thil, Vitteaux, Montbard, Tannay).

- Cette tendance se confirme lorsque l'on cumule les observations sur 4 campagnes (2006 à 2010), comme le montre la carte 3, à l'exception du canton de Quarré-les-Tombes. Il faut cependant noter que certains cantons (en blanc) ne font apparaître aucun résultat, il est donc probable qu'il y a eu assez peu de recherches B.V.D. sur ces cantons.

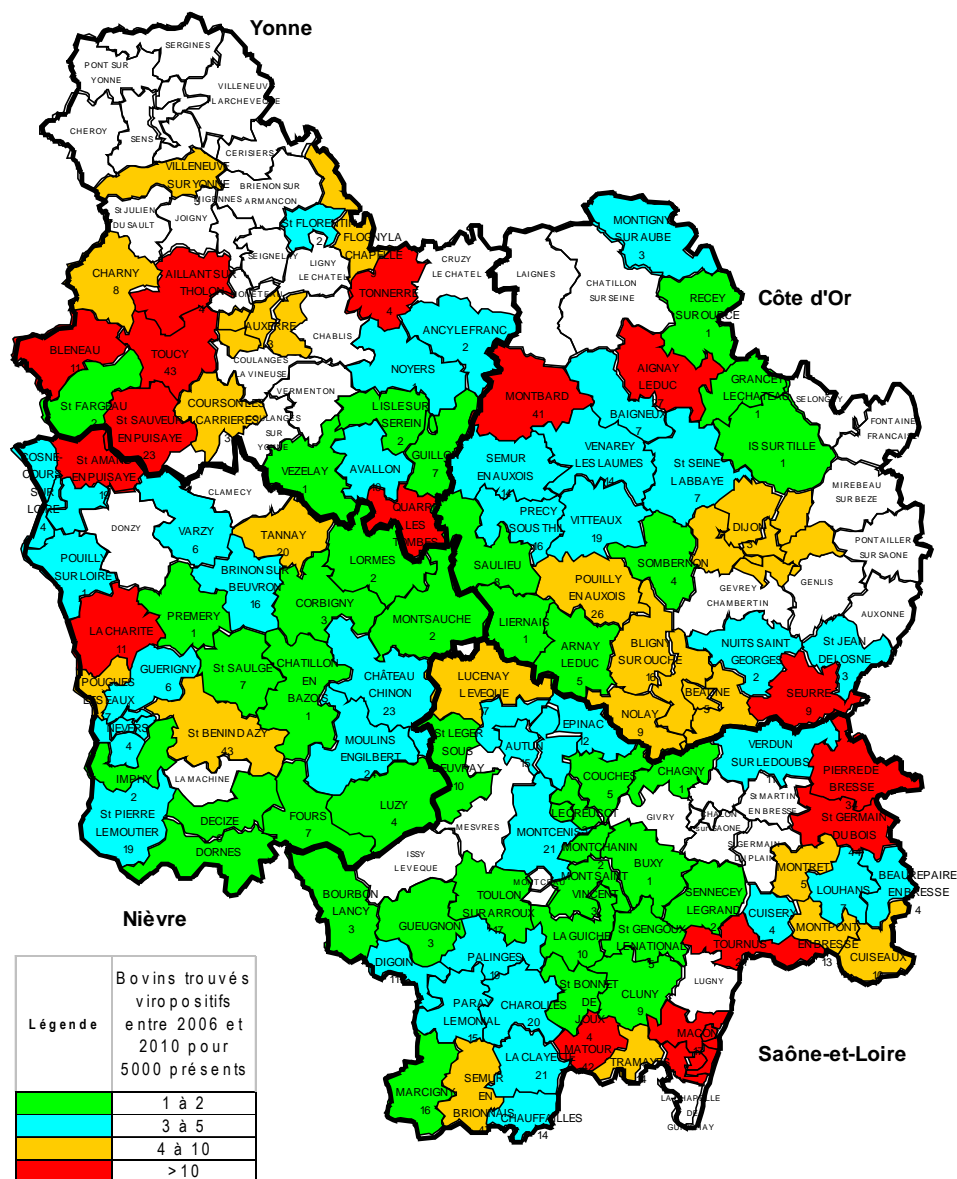
Carte 2 : nombre de bovins trouvés viropositifs en B.V.D pour 10 000 bovins présents par canton en Bourgogne sur la campagne 2009-2010



rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite sans autorisation

Carte 3 : nombre de bovins trouvés viropositifs en B.V.D pour 5 000 bovins présents par canton en Bourgogne sur les campagnes 2006 à 2010



rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite sans autorisation

B.V.D et Caisses d'entraide

- Par leurs caisses d'entraide (nommées parfois « caisse coup dur »), les G.D.S de Bourgogne proposent à leurs adhérents un soutien technique et financier lors d'accidents sanitaires importants.
- Dans ces dossiers qui font l'objet d'une évaluation économique systématique, la B.V.D est parfois incriminée, et ces observations permettent d'évaluer l'importance sanitaire et économique de la B.V.D, quand elle s'exprime cliniquement. Il faut souligner toutefois que ces dossiers ne représentent que la pointe émergée de l'iceberg de la B.V.D sous forme de maladie, car cette maladie peut provoquer des pertes zootechniques indirectes sans manifestation clinique spectaculaire.
- Le tableau 1 résume les observations faites par les G.D.S de Bourgogne en 2008-2009.

Tableau 1 : B.V.D et Caisses Coup dur en Bourgogne en 2008-2009

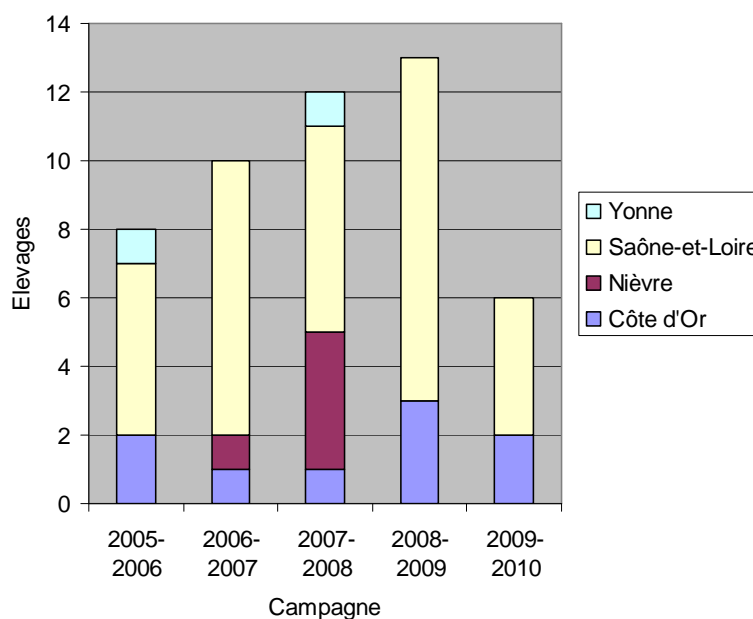
Département	Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Nombre de dossiers Caisse "Coup Dur" traités sur la campagne.	8	9	51	6	74
Nombre de dossiers Caisse "Coup Dur" traités sur la campagne, où la B.V.D. a été incriminée.	2	0	4	0	6
Moyenne des pertes constatées par UGB dans ces dossiers.	7 €	/	10 €	/	9 €
Minimum des pertes constatées par UGB dans ces dossiers.	3 €	/	5 €	/	3 €
Maximum des pertes constatées par UGB dans ces dossiers.	11 €	/	42 €	/	42 €

- On constate 6 dossiers où la B.V.D a été incriminée soit près de **0,5 élevage fortement touché pour mille élevages bourguignons**.
- Sur le graphique 2 on constate la diminution sensible du nombre de dossiers où la B.V.D est incriminée, alors qu'on observait auparavant une progression annuelle.

rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

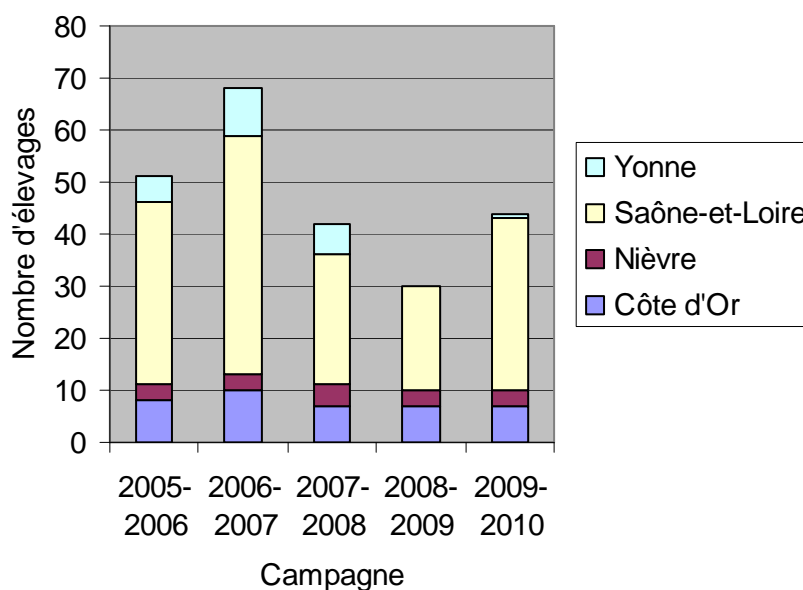
Reproduction interdite sans autorisation

Graphique 2 : Evolution annuelle du nombre de dossiers B.V.D et Caisses Coup dur en Bourgogne



- Paradoxalement, le nombre annuel d'élevages ouvrant un plan d'assainissement a augmenté, notamment en Saône-et-Loire, comme le montre le graphique 3. En 2009-2010, 4 élevages pour mille présents ont ouvert un plan d'assainissement, alors qu'il y en avait 3 en 2008-2009.

Graphique 3 : Evolution annuelle du nombre de plans d'assainissement B.V.D en Bourgogne

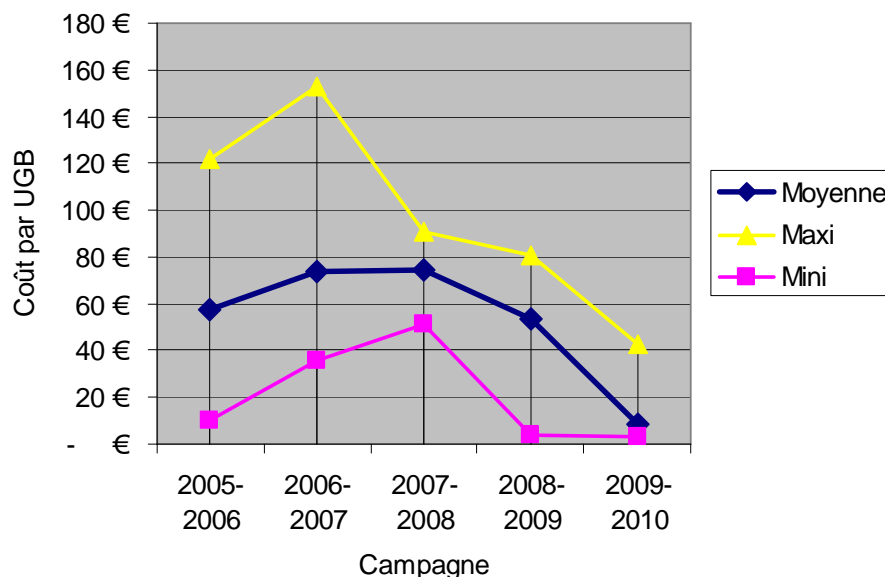


- Le graphique 4 indique l'évolution des coûts moyens par UGB dans des élevages en caisse d'entraide où la B.V.D a été incriminée.

rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
 (BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite sans autorisation

Graphique 4 : Evolution annuelle de la moyenne, du minimum et du maximum des coûts par UGB des dossiers B.V.D et Caisses Coup dur en Bourgogne



- On assiste à une diminution importante du coût moyen, ainsi des extremum, signe que les cas attribués à la B.V.D en 2009-2010 ont eu une moindre incidence économique sur cette campagne.
- En moyenne, les pertes économiques dans les foyers cliniques de B.V.D qui font appel à la caisse d'entraide se situent entre 10 et 80 € par UGB, mais peuvent atteindre jusqu'à 150 € dans des cas exceptionnels.

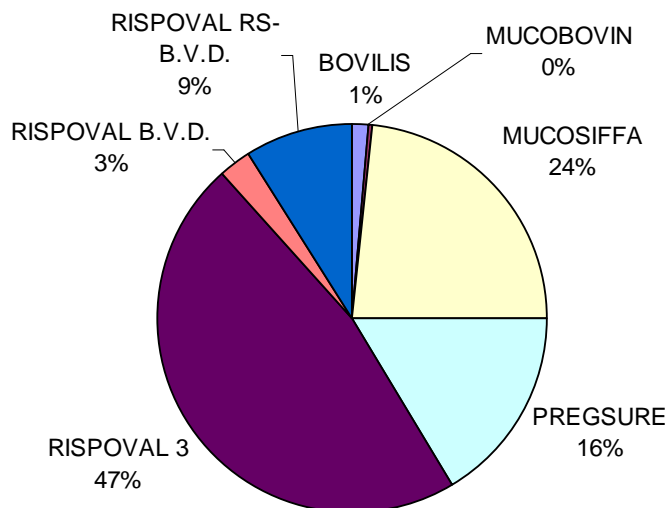
Vaccination

- La vaccination est sans doute le moyen de prévention contre la B.V.D le plus adapté aux conditions de l'élevage en Bourgogne. En effet le risque voisinage est maximal avec des animaux pâturant la majeure partie de l'année au contact d'autres élevages et pendant une période sensible (gestation de 1 à 4 mois). C'est pourquoi l'évaluation des pratiques vaccinales est intéressante pour connaître le niveau de protection que les éleveurs se donnent en matière de B.V.D.
- Les informations disponibles en Bourgogne sont notamment les ventes du P.S.E de la F.R.G.D.S. Bourgogne. Ce P.S.E est distribué par les vétérinaires praticiens ayant passé une convention avec la F.R.G.D.S. et dessert les adhérents des G.D.S de Bourgogne. Sur les 5404 éleveurs servis par le P.S.E en 2009-2010, 2184 ont acheté des vaccins actifs contre la B.V.D, soit 40% des élevages, ce qui signe une augmentation de l'ordre de 10% par rapport à la campagne précédente.
- Par ailleurs le G.D.S 71 mène régulièrement des enquêtes auprès de ses adhérents pour connaître leurs pratiques vaccinales. Près de la moitié des éleveurs vaccinent tout ou partie de leur cheptel. Un tiers vaccinent l'ensemble des reproducteurs comme le préconisent les G.D.S.
- La répartition des doses de vaccins vendues par le P.S.E figure dans le graphique 5. Elle montre que plus de la moitié des vaccins utilisés contre la B.V.D sont multivalents, et visent également la prévention du R.S.V. La proportion des vaccins multivalents s'est accrue par rapport à l'année passée.

rédacteur(s) : E. PETIT -
 FRGDS
 (BVDB5210.doc - 16/09/2010)
 public : Eleveurs
 version : 1

Reproduction interdite
 sans autorisation

Graphique 5 : Répartition (en % du nombre de doses vendues par le P.S.E) des vaccins utilisés contre la B.V.D en Bourgogne en 2009-2010



Bovins garantis « non I.P.I »

- En 2004, le « Code des échanges » a défini les critères techniques des garanties sanitaires B.V.D maximales exigibles pour les animaux échangés en France, à savoir la garantie de ne pas être un animal Infecté Permanent Immunotolérant (I.P.I).
- Cette garantie est valide toute la vie du bovin. Les animaux ainsi garantis peuvent être enregistrés dans un fichier national (SIGAL) qui permet leur traçabilité au niveau national.
- En Bourgogne, cette inscription concerne surtout des animaux reproducteurs issus de la sélection génétique. 1935 animaux bourguignons y étaient inscrits au 1/7/2010, soit 1,3 pour 1 000 bovins présents en Bourgogne pour 7% des élevages.
- Le tableau 2 présente l'état de ce fichier pour la Bourgogne au 1/7/2010.

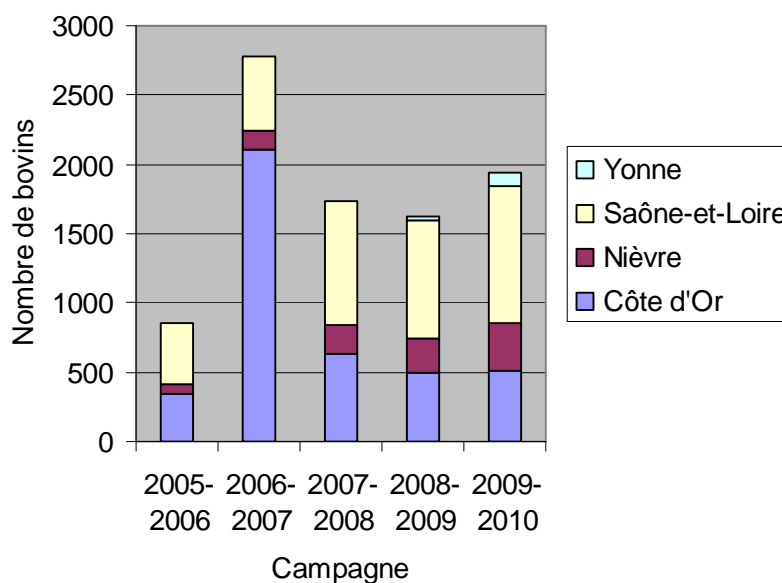
Tableau 2 : Bovins inscrits au fichier national des bovins « non I.P.I » en Bourgogne au 1/7/2010

Département	Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Nombre d'élevages ayant au moins un bovin inscrit dans le fichier national des animaux garantis	246	142	388	38	814
Nombre de bovins inscrits (et encore présents) dans le fichier national des animaux garantis	504	355	987	89	1 935
<i>Dont mâles de race à viande</i>	179	183	332	29	723
<i>Dont femelles de race à viande</i>	160	165	361	42	728
<i>Dont mâles de race laitière</i>	1	-	-	5	6
<i>Dont femelles de race laitière</i>	164	7	294	12	477

rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite sans autorisation

Graphique 6 : Evolution annuelle du nombre de bovins inscrits au fichier national des animaux garantis non I.P.I en Bourgogne



- En 2006-2007, la Côte d'Or avait enregistré tous les animaux présentant des résultats favorables permettant de les considérer comme non I.P.I. Depuis cette campagne l'inscription est limitée aux élevages demandeurs, ce qui explique la diminution .

Conclusions sur la campagne 2009-2010

- Les observations collectées par l'observatoire ont des sources variées et n'étaient pas destinées à mesurer objectivement des phénomènes épidémiologiques. Il faut donc garder une certaine prudence dans leur interprétation.
- Le virus de la B.V.D est largement répandu dans les élevages en Bourgogne comme le montrent les observations de l'alerte à la B.V.D. Il n'y a pas d'évolution notable à cette situation et la diminution des alertes observées l'année passée est confortée. On peut relever toutefois une baisse du nombre de dossiers de caisses « coup dur » incriminant la B.V.D, alors que le nombre de plans d'assainissement B.V.D augmente en Saône-et-Loire.
- Les secteurs laitiers semblent révéler plus fréquemment la présence d'animaux viropositifs, cette observation semble se conforter encore cette année.
- La maladie clinique s'exprime assez rarement (moins de 1 pour mille élevages) sous forme grave, mais on ne connaît pas bien l'impact subclinique ou seulement zootechnique de cette maladie.
- La vaccination est une pratique courante chez les éleveurs bourguignons pour se protéger contre ce virus, mais une bonne partie (50 à 70%) ne se protège pas malgré tout. Beaucoup d'éleveurs utilisent les vaccins multivalents et recherchent d'abord une protection contre les maladies respiratoires, souvent chez les jeunes animaux. Dans ce cas les animaux reproducteurs ne sont pas protégés.
- La demande d'inscriptions au fichier national des animaux garantis non I.P.I connaît une croissance limitée et traduit une demande commerciale sur cette garantie plutôt limitée aux animaux de sélection (participation à des concours).

rédacteur(s) : E. PETIT - FRGDS
(BVDB5210.doc - 16/09/2010)
public : Eleveurs
version : 1

Reproduction interdite
sans autorisation